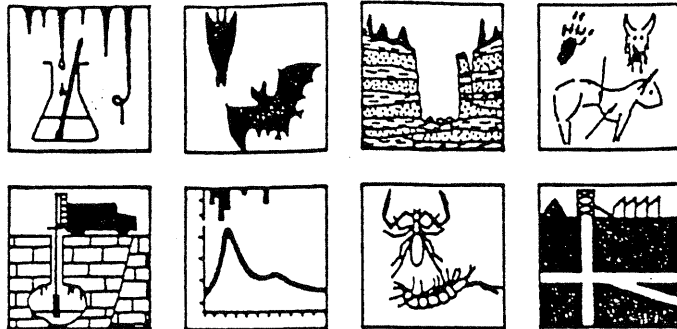


MAI 97



FEUILLE DE LIAISON ET D'INFORMATION
DE LA COMMISSION SCIENTIFIQUE
ET DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT
DE LA FEDERATION FRANCAISE DE SPELEOLOGIE

Fédération Française de Spéléologie :

siège social : 130, rue Saint-Maur
75011 PARIS
tel 01 43 57 56 54 fax 01 49 23 00 95

Lyon : 23, rue de Nuits
69004 LYON
tel 04 78 39 43 30 fax 04 72 07 90 74

rédaction :

Pierre MOURIAUX (commission Scientifique)
10, rue Etienne Michard
93200 SAINT-DENIS tel : 01 48 27 49 11

Denise SOULIER
5, rue Bourdelle
82300 CAUSSADE tel : 05 63 65 13 80
fax : 05 63 93 27 16

dessins :

Alain COUTURAUD

SOMMAIRE

Vie de la commission Environnement		Mise en valeur du Creux de Soucy	P11
Réunion de la commission Scientifique		Spéléo H ₂ O à Siou-Blanc	P12
Conservatoire	P2	Stage GPS en Rhône Alpes	P12
Règlement intérieur de la co/scientifique	P3	Informatique & communication	P13
Règlement intérieur de la co Environnement	P5	Récolte de microgastéropodes à la Pierre-Saint-Martin	P14
Muscovite dans les remplissages	P7	Journées d'études EFS 1996	P15
Nouvelle commission karstique du Revermont	P8	Compte-rendu de la réunion BRGM / FFS	P16
Tarn, stage scientifique	P8	4ème journées rencontres de l'ADANE	P22
Projet de création d'une commission Karst et Environnement au CDS 64	P9	Célébration du Centenaire Norbert Casteret	P22
Protection du captage des Varras	P10	Journées de l'AFK	P23
L'extraction de la pierre dans les carrières souterraines	P10	Organigramme de la co/Environnement	P24
Grotte de Bournois	P11	Organigramme "Archéologie"	P26
Actions de protection du Spéléo club Alpin	P11		

Vie de la commission Environnement

Comme je vous le précisais dans le dernier Spéléoscope, je ne coordonne plus la commission Environnement et je n'ai toujours pas de successeur. Cependant, je m'occupe d'éditer Spéléoscope afin de maintenir un minimum de liaison à l'intérieur des deux commissions.

Le Comité Directeur fédéral a approuvé le règlement intérieur que j'avais mis au point à la fin de mon mandat. Je l'ai structuré de façon à rendre incontournable la mise en place d'une équipe, ce qui peut maintenant inciter des candidats à se présenter, sachant qu'ils ne seront plus isolés pour diriger les multiples axes d'activités de la commission.

Quant à la réunion de la commission environnement qui aura lieu pendant le rassemblement national à Hauteville le samedi à 16h30, je l'animerai pour répondre à une demande de Jean Piotrowski, mais je ne prévois pas d'ordre du jour outre la discussion sur la mise en place d'une équipe, ce sera aux participants de proposer les sujets à débattre.

D.S.

A l'occasion du 12ème rassemblement National à Hauteville-Lompnes (Ain), le CDS 01 veut lancer une "campagne" de sensibilisation au problème du déchaudage en grotte.

A leur arrivée, les congressistes se verront remettre, sur le mode humoristique, des sacs plastique les invitant à sortir des grottes avec leur chaux usagée.

Ce geste symbolique n'est pas fait dans un esprit polémique. Nous voulons simplement insister sur l'aspect dégoûtant de ce phénomène.

Si nous nous en tenons à ce petit geste, la portée en sera très limitée. Aussi, espérons-nous que d'autres initiatives prendront corps.

Sans vouloir être pénibles, nous souhaitons déjà que l'on en parle.

Alors à vos idées!

Réunion de la commission scientifique (Hauteville)

Samedi 17 mai 1997 16h30 - 18 h.

Ordre du jour :

- RI et composition de la commission : direction nationale, conseil technique, délégués de secteur, chargés de mission...
- Représentation des régions : correspondants régionaux.
- Stages.
- Équipier scientifique.
- Rapports avec le BRGM et plus généralement les professionnels de l'environnement karstique.
- La commission scientifique et le Web, site fédéral...
- Problèmes des bases de données, BIFSTEK.
- Rapports avec le conservatoire.
- Participation au plan de gestion de réserves naturelles.
- Rapports avec la future structure commerciale.
- Actions pour 1997-1998.
- Congrès U.I.S.
- Questions diverses

Cette réunion devrait ensuite se poursuivre en commun avec celle de la commission environnement.

Stand de la commission scientifique:

Nous aurons un stand qui servira de point de contact. Il faudrait quelques volontaires pour nous aider à le tenir.

Conservatoire

Le conservatoire du milieu souterrain a changé de délégué depuis le dernier Comité Directeur fédéral de mars 97. C'est donc Damien Delanthe qui a succédé à Romain Verlut. Il animera lors du rassemblement national une réunion d'information et de discussion le samedi à 15h30. Il présentera le projet de règlement intérieur qui permettra enfin de fixer un cadre à cette nouvelle structure fédérale.

D.S.

Règlement intérieur de la commission scientifique

Article 1 Définition et Mission

1-1 La commission scientifique est une structure interne à la Fédération française de spéléologie.

1-2 Elle a pour mission la promotion, interne et externe, de l'activité scientifique, exploratoire et culturelle dans les domaines du milieu souterrain et du karst au sein de la F.F.S.

Cela implique l'amélioration et la valorisation du travail des spéléologues par la formation, les conseils aux fédérés et aux structures fédérales, l'aide à la diffusion des résultats... ainsi qu'un rôle de liaison entre les spéléologues, les chercheurs institutionnels, les administrations, associations, organismes et collectivités concernés par la spéléologie et les disciplines connexes.

1-3 Elle est dirigée par un président élu pour 4 ans par le Comité directeur de la F.F.S., après appel de candidature.

En même temps que sa candidature, le postulant proposera, dans la mesure du possible, celle d'un président adjoint chargé de le remplacer en cas d'absence ou d'indisponibilité.

1-4 Le président de la commission est chargé d'appliquer la politique de la F.F.S. dans le domaine qui la concerne.

Il est responsable du fonctionnement de la commission devant le Comité directeur fédéral auquel il est convoqué obligatoirement au moins une fois par an avec voix consultative.

Il présente un budget prévisionnel et un bilan financier pour chaque exercice.

Il siège de droit avec voix consultative aux assemblées générales de la F.F.S.

Il participe aux réunions du Conservatoire du milieu souterrain..

1-5 Le personnel salarié mis à disposition de la commission est embauché par la F.F.S. sous la responsabilité de son président.

Article 2 - La Direction nationale

2-1 La direction nationale est un organe exécutif de gestion et de coordination nationale. Elle est le lien entre la commission et le Comité directeur fédéral.

2-2 La Direction nationale de la commission est composée de 4 membres : le président, le président adjoint, un vice-président ou un trésorier choisi par le président au sein du conseil technique et un membre du Comité directeur fédéral.

2-3 Son rôle est de faire appliquer les décisions prises par le Conseil technique et de contrôler leur conformité aux statuts et à la politique fédérale.

2-4 Le président de la commission fixe l'ordre du jour des réunions de la Direction nationale après consultation des autres membres.

2-5 Les décisions sont prises à la majorité absolue, après consultation de tous les membres de la Direction. La voix du Président est prépondérante.

2-6 Le personnel salarié ou mis à la disposition de la commission peut être invité par le président à participer aux réunions avec voix consultative.

Article 3 : Le Conseil technique

3-1 Le conseil technique de la commission scientifique est composé :

- de la Direction nationale.

- des Délégués de secteur nommés par la Direction nationale.

- des correspondants régionaux nommés par les C.S.R.

3-2 Pour être membre du Conseil technique, il faut être licencié à la F.F.S. depuis au moins deux ans et ne pas être sous le coup d'une sanction disciplinaire.

3-3 Le Président de la commission fixe l'ordre du jour des réunions du conseil technique en accord avec la Direction nationale et après consultation des autres membres du Conseil technique.

3-4 Le Conseil technique traite des dossiers que lui soumet la Direction nationale. Il définit les propositions d'orientations de la Commission scientifique et le budget prévisionnel qui seront soumis par le président de la commission au Comité directeur de la F.F.S.

3-5 Il doit se réunir au moins deux fois par an, dont une fois pendant le rassemblement national de la F.F.S et une fois en commun avec le Conseil technique de la Commission environnement.

3-6 Lors des votes, chaque membre dispose d'une seule voix quel que soit le nombre de responsabili-

tés exercées. Les décisions sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés et des bulletins blancs au premier tour et à la majorité simple des suffrages exprimés et des bulletins blancs au second. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

Article 4 : Les Délégués de secteur.

4-1 Les délégués de secteur, ou délégués scientifiques nationaux, sont des personnes prenant en charge des domaines particuliers sur le plan national comme géologie, hydrogéologie, biologie, archéologie, anthropospéléologie, formation et relations avec la Commission fédérale enseignement, relations avec d'autres commissions fédérales, avec des organismes ou associations concernées par le karst et le milieu souterrain, relations avec l'étranger, diffusion de l'information...

4-2 La liste des délégations est fixée par la Direction nationale après consultation du Conseil technique.

4-3 Des délégués de secteur seront plus particulièrement chargés de la coordination et de l'animation de la commission au sein de grandes régions regroupant plusieurs régions administratives : Bassin de Paris, Sud-est et Sud-ouest.

4-4 Une personne peut avoir la charge de plusieurs délégations.

4-5 Les délégués de secteur chargés d'un domaine seront le plus souvent possible communs avec les autres commissions fédérales concernées comme environnement, enseignement, plongée, documentation...

4-6 En accord avec les délégués de secteur, la Direction nationale peut aussi faire appel pour avis à des "Consultants", personnalités scientifiques reconnues extérieures à la F.F.S.

Article 5 : les Correspondants régionaux

5-1 Les correspondants ou délégués scientifiques régionaux sont des coordinateurs et animateurs au plan régional. Ils sont les promoteurs de l'activité de recherche spéléologique sur le terrain.

Ils sont chargés d'un rôle de liaison entre la commission nationale et leur région.

Ils sont chargés de transmettre à la commission nationale les idées émanant de leur région et de

faire appliquer, dans leur région, les décisions prises au plan national.

Ils doivent faire régulièrement, et au moins une fois par an, un bilan des actions menées dans leur région.

5-2 Les correspondants régionaux sont nommés par leur C.S.R. Pour les petites régions, ils peuvent représenter plusieurs C.S.R. à condition de se faire nommer aussi par ces derniers.

5-3 Il ne peut y avoir qu'un correspondant par région.

5-4 Pour les comités régionaux ayant une Commission scientifique, le correspondant régional est le président de cette commission.

En cas de vacance de poste, le président du comité régional assure la liaison jusqu'à l'élection d'un nouveau correspondant régional.

5-5 Les moyens financiers des correspondants régionaux sont assurés par les Comités régionaux, sauf exceptions définies expressément par le président de la commission.

5-6 Des correspondants départementaux auprès de la Commission scientifique nationale peuvent être nommés de la même façon que des correspondants régionaux, leurs moyens financiers sont assurés par les Comités locaux, sauf exceptions définies expressément par le président de la commission. Ils peuvent assister aux réunions du Conseil technique avec voix consultative.

Article 6 : Les chargés de mission

6-1 Les chargés de mission sont nommés par le Président pour s'occuper de dossiers particuliers ou mener à bien des missions de courte durée.

6-2 Les chargés de mission sont des spéléologues fédérés, ils peuvent être choisis parmi les membres du conseil technique.

6-3 Les chargés de mission qui ne sont pas membres du Conseil technique peuvent assister aux réunions de celui-ci avec voix consultative et à la demande du Président.

Article 7

7-1 Le bon fonctionnement de la commission scientifique repose sur la circulation de l'information. A cet effet, tout membre et/ou collaborateur de la

commission s'engage à transmettre les informations produites ou recueillies aux instances concernées et à la direction nationale.

7-2 La direction nationale s'engage à informer périodiquement (bulletin de liaison) l'ensemble des composantes de la commission, et au coup par coup (dossiers en cours), les composantes et les collaborateurs concernés.

7-3 Chaque délégué de secteur et correspondant régional devra fournir un bilan annuel faisant la synthèse des bilans régionaux et sectoriels, et de l'ensemble des actions menées aux divers niveaux de la commission.

7-4 La commission édite un bulletin de liaison et d'information appelé "le Spéléoscope", ce bulletin peut être commun à la commission scientifique et d'autres commissions fédérales.

Article 8 : Moyens de la Commission scientifique

8-1 La commission scientifique dispose d'un budget annuel attribué par la F.F.S. et de ressources propres liées à son activité (abonnements au bulletin de liaison, stages...).

8-2 La Commission scientifique dispose d'un compte ouvert à la banque de la Fédération française de spéléologie.

8-3 Un deuxième compte pourra être ouvert à la même banque, il sera uniquement destiné à la gestion de stages et sa durée, le responsable et la somme disponible seront définis par le Président de la commission.

8-4 Seul le Président ou une personne nommée désignée par le Président peut assurer le paiement des dépenses.

8-5 Personne ne peut engager de dépenses concernant la commission sans en avoir eu l'autorisation écrite par le Président de la Commission.

8-6 Personne ne peut utiliser le papier à en-tête de la Commission scientifique sans en avoir eu l'autorisation écrite par le Président. Cette autorisation doit préciser le cadre et la durée de cette utilisation.

Article 9

Le présent règlement intérieur de la commission

scientifique a été approuvé le 15 mars 1997 par le comité Directeur de la F.F.S. après avis favorable de la commission statuts et règlements fédéraux, conformément à l'article 21 du règlement intérieur de la F.F.S.

Ce R.I. a été rédigé en suivant comme canevas le R.I. type fourni par la F.F.S. La rédaction s'est faite en essayant d'intégrer au R.I. type la spécificité de la Commission scientifique.

L'ancien organigramme de la commission scientifique s'intègre assez facilement dans le R.I. type, les deux seules grosses différences concernent le Conseil scientifique qui quitte la commission et devient indépendant (en fait il était fantôme depuis longtemps) et le fait que les délégués régionaux sont nommés par les régions. Autrefois on avait la possibilité d'avoir pour une région un délégué nommé par le président de la commission et un correspondant nommé par la région. Mais à ma connaissance nous n'avons pas eu ce cas de figure et il était bien précisé que "dans la mesure du possible", ils devaient ne faire qu'un. Dans le cas où une région ne nommerait pas de correspondant et où nous aurions besoins d'un contact régional, il reste que la solution de nommer un chargé de mission.

P.M.

Règlement intérieur de la commission Environnement

Article 1

1-1 La commission Environnement est une structure interne à la Fédération Française de Spéléologie.

1-2 Elle a pour mission:

- la conservation et la valorisation du monde souterrain et de son environnement, la conservation et la valorisation des canyons.

- la défense du libre accès raisonné aux sites de pratique.

Sa mission est étroitement liée à celle de la commission scientifique qui l'influence par ses travaux.

1-3 Elle est dirigée par un Président élu pour 4 ans par le Comité directeur de la FFS, après appel de

candidature.

Le Président de la commission peut proposer, en même temps que sa candidature, celle d'un Président-adjoint chargé de le remplacer en cas d'absence ou d'indisponibilité.

1-4 Le Président de la commission est chargé d'appliquer la politique de la FFS dans le domaine qui la concerne. Il est responsable du fonctionnement de la commission devant le Comité directeur de la FFS auquel il est convoqué obligatoirement au moins une fois par an avec voix consultative.

Il présente un budget prévisionnel et un bilan financier pour chaque exercice.

Il siège de droit avec voix consultative aux assemblées générales de la FFS.

Il siège de droit avec voix délibérative aux réunions du Conservatoire du milieu souterrain.

1-5 Le personnel salarié mis à disposition de la commission est embauché par la FFS sous la responsabilité de son président.

Article 2 La Direction nationale

2-1 La Direction nationale de la commission est composée de 3 membres: du Président, du Président-adjoint et d'un membre du Comité directeur désigné comme correspondant pour la commission.

2-2 La Direction nationale est l'organe exécutif de la commission.

Son rôle est de faire appliquer les décisions prises par le Conseil technique et de contrôler leur conformité aux statuts et à la politique fédérale.

Elle nomme les délégués de secteur.

Le Président de la commission fixe, l'ordre du jour des réunions.

2-3 Les décisions sont prises à la majorité absolue, après consultation de tous les membres de la Direction.

2-4 Le personnel salarié, mis à disposition de la commission, peut être invité, par le président, à participer aux réunions, avec voix consultative.

Article 3 Le Conseil technique

3-1 Le Conseil technique de la commission Environnement est composé :

- de la Direction nationale
- des Délégués de secteur nommés par la Direction nationale
- des Correspondants régionaux nommés par les CSR

3-2 Il traite les dossiers que lui soumet la Direction

nationale. Il définit les propositions d'orientations de la commission Environnement et le budget prévisionnel pour les soumettre au Comité directeur de la FFS.

3-3 Il doit se réunir au moins 2 fois par an, dont une fois pendant le rassemblement national de la FFS et une fois en commun avec le Conseil technique de la commission Scientifique.

Lors des votes, chaque membre dispose d'une seule voix, quel que soit le nombre de responsabilités exercées, et ne peut être porteur de procuration. Les décisions sont prises à la majorité absolue des présents au premier tour et à la majorité simple au second. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

Article 4 Les Délégués de secteur

4-1 les Délégués de secteur sont des personnes qui prennent en charge des domaines particuliers sur le plan national : géologie, hydrologie, archéologie, faune, législation, relations avec l'étranger, relations avec les organismes de protection de la nature, diffusion de l'information...

4-2 Les Délégués de secteur sont le plus souvent possible communs avec la commission Scientifique.

Une personne peut avoir la charge de plusieurs délégations.

Article 5 Les Correspondants régionaux

5-1 Les correspondants régionaux sont nommés par leur CSR. Pour les petites régions, ils peuvent représenter plusieurs CSR.

5-2 Ils ont un rôle de liaison entre la commission nationale et leur région. Ils sont chargés de transmettre à la commission nationale les idées émanant de leur région et de faire appliquer, dans leur régions, les décisions prises au niveau national. Ils doivent faire, régulièrement, un bilan des actions menées dans leur région.

5-3 Leurs moyens financiers sont assurés par les Comités régionaux.

5-4 Leurs attributions cessent sur leur propre demande ou, après concertation, sur demande de leur CSR ou du Conseil technique de la commission Environnement.

En cas de vacance de poste, le président du comité régional assure la liaison jusqu'à l'élection d'un nouveau Correspondant régional.

Article 6 Les Chargés de mission

6-1 Les chargés de mission sont nommés par la Di-

rection nationale pour s'occuper temporairement de dossiers particuliers.

6-2 Ils peuvent assister aux réunions du Conseil technique, avec voix consultative, à la demande du président.

Article 7

7-1 Le président de CDS ou son représentant pour la Commission doit être informé de toutes les actions relevant des missions de la commission Environnement dans son département. Il doit, à son tour, en informer son représentant au CSR.

Le correspondant régional doit, régulièrement, au moins une fois par an, fournir un bilan écrit des actions menées dans sa région.

7-2 Toute mesure entraînant une restriction d'accès à un site, envisagée par un club ou un spéléologue fédéré, doit avoir l'aval du CDS, qui aura requis un avis consultatif auprès du bureau fédéral et des commissions Environnement et Statuts. Dans certains cas particuliers, d'autres commissions peuvent être amenées à donner un avis.

7-3 Le papier à en-tête de la commission peut être utilisé par les membres du Conseil technique et

par les chargés de mission dans le cadre de la charge qui leur est confiée. Ils doivent envoyer copie de tout courrier expédié au président de la commission.

Article 8

8-1 La commission Environnement dispose d'un budget annuel attribué par la FFS et de ressources propres (vente de documents, abonnement au bulletin de liaison).

La commission Environnement dispose d'un compte ouvert à la banque de la Fédération.

Le Président ou une personne nommément désignée par le Président peut assurer le paiement des dépenses.

Personne ne peut engager de dépense concernant la commission sans en avoir l'autorisation écrite du président de la commission.

Article 9

9-1 Le présent règlement intérieur de la commission Environnement a été approuvé le 15 mars 1997 par le Comité directeur de la FFS, après avis favorable de la commission Statuts et Règlements fédéraux, conformément à l'article 21 du règlement intérieur de la FFS.

MUSCOVITE DANS LES REMPLISSAGES APPEL À INFORMATIONS ET COLLABORATIONS

Dans la grotte Chabaud à Alès (Gard) qui renferme un remplissage à ossements animaux principalement (hyène, lion, ours...), la matrice marno-sableuse et un certain nombre de boules indurées renferment en abondance (quelques %) des muscovites automorphes (prismes hexagonaux aplatis) légèrement hydratées et atteignant 0,8 mm de diamètre, détermination confirmée par diffraction X au laboratoire de l'École des mines d'Alès. Comme le socle cévenol est relativement voisin (2 km) mais ne comporte pas ce minéral dans cet état mais pratiquement toujours sous la forme de séricite réduite à l'état de paillettes dans les limons (faciès absent du remplissage), je dois y voir un phénomène de néoformation. Or, je n'ai rien trouvé en bibliographie concernant un tel phénomène qu'il soit purement chimique ou lié à la présence d'une bactérie par exemple, sauf un cas signalé, mais non étudié à ma connaissance dans un gisement uranifère du Gabon !

Conclusions :

- appel à témoins
- appel à l'aide si ça intéresse quelqu'un

Michel Wienin

Grand'rue - 30360 Vézénobres

tel : 04 66 83 53 80

Nouvelle commission karstique du Revermont dans l'Ain

La nouvelle commission karstique du Revermont a vu le jour au printemps 96. cette commission se propose de réunir, sur le Revermont, les acteurs locaux que sont les élus et les spéléos avec pour objectif la protection du karst et sa "gestion".

Cette commission s'est placée sous l'égide de l'Association Touristique du Revermont qui réunit les communes et oeuvre pour l'environnement.

Pour le CDS 01, elle représente le pôle revermontois du conservatoire du milieu souterrain et son premier acte fondateur.

Ramasse

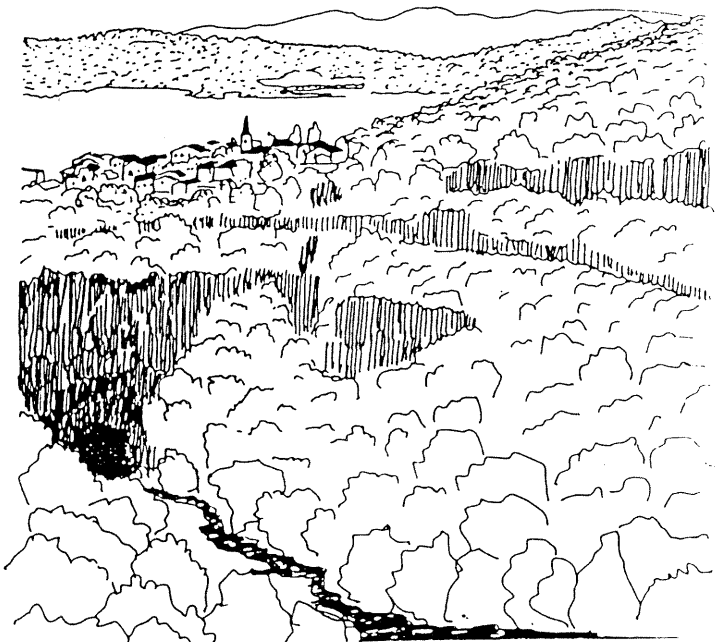
- Encadrement de groupes scolaires sur le terrain
- Participation active au contrat de rivière du Suran

La devise de cette commission est donc:

Protection - Sensibilisation - Mise en valeur

L'éducation à l'environnement et la gestion des sites sensibles sont donc des axes majeurs de notre action.

Philippe Vermeil



Les actions de cette commission sont concrètes:

- Recensement des sites souterrains dégradés
(Maîtrise d'oeuvre CDS 01)
- Nettoyage, dépollution
(Maîtrise d'oeuvre CDS 01)
- Journées de formation et d'information sur le karst en direction des élus
(Première le 30/11/96)
- Soirée d'information et de sensibilisation en direction des habitants
(Neuville/Ain - Printemps 97)
- Création de sentiers d'interprétation karstique
(Maîtrise d'oeuvre CDS 01), le premier est en cours de réalisation sur le bassin de Drom-

Tarn Stage scientifique

Le CDS du Tarn a organisé un WE d'initiation à la karstologie les 5 et 6 avril 97. Une trentaine de spéléos a pu faire connaissance avec la stratigraphie et les bouleversements géologiques des Gorges de l'Aveyron, guidée pendant ces deux journées par Claude Bou et Jean-Guy Astruc. Ce dernier en a profité pour commenter la maquette de la carte géologique du secteur qu'il vient de terminer pour le BRGM.

D.S.

PROJET DE CRÉATION D'UNE

“Commission Karst et Environnement”

AU CDS.64

L'idée serait de regrouper dans une seule commission tout ce qui se fait en ordre dispersé au CDS.64 dans le cadre:

- **des connaissances et travaux scientifiques sur le karst (1)**
- **de l'archivage et de la sauvegarde des travaux et des connaissances des spéléos (2)**
- **des techniques et outils scientifiques au service de la spéléo (3)**
- **de l'histoire des sociétés en relation avec le karst ou le milieu souterrain (4)**
- **de l'impact des activités humaines sur le karst et les eaux souterraines (5)**

La commission aurait donc 3 fonctions principales:

- **la connaissance du karst**
- **la mémoire**
- **la protection**

L'intérêt serait:

- **de regrouper les spécialistes et ne pas laisser se perdre leurs travaux et connaissances**
- **de bénéficier de moyens plus importants pour ces travaux**
- **de faciliter des synergies sur les problèmes d'environnement en particulier**
- **de mieux organiser les compétences au service du CDS et des clubs des PA**
- **de faciliter la relève et mieux diffuser les connaissances**
- **d'être des interlocuteurs crédibles pour des organismes extérieurs qui oeuvrent dans le même sens que nous ou dans le cadre de l'aménagement du territoire**

Le rôle de la commission serait uniquement technique et scientifique. La définition de la politique du CDS sur ces sujets c'est le rôle du Comité Directeur du CDS.

(1) - Karstologie, hydrologie, relations avec les milieux scientifiques

(2) - Bibliographie, archives diverses, bases de données

(3) - Topographie, cartographie, traçages, mesures diverses, informatique

(4) - Préhistoire et protohistoire, les relations de l'homme et du milieu souterrain, la spéléologie minière, l'histoire des explorations spéléologiques

(5) - Répertoire les problèmes d'environnement, études d'impact, préparation de dossiers à la demande du CDS ou de clubs. 9

Protection du captage des Varras Enquête publique

La commission P.K. de Normandie a participé à l'enquête publique destinée à la déclaration d'utilité publique des travaux de protection du captage d'eau des Varras à Mauny (76). Voici l'extrait du rapport du Commissaire Enquêteur concernant la contribution des spéléos:

"Fédération Française de Spéléologie

La lettre et les études de cette fédération sont intéressantes et montrent une grande connaissance du sous-sol de la région. Il nous semble qu'il aurait sans doute été utile de travailler en liaison avec cette fédération au moment de la mise au point du dossier. Le suivi de cette affaire devrait être fait en tenant compte des avis et en utilisant les connaissances de cette fédération."

D.S.

L'extraction de la pierre dans les anciennes carrières souterraines de Haute- Normandie

La commission E.F.S. et la commission P.K. du C.R.S.N. ont organisé le 27 avril et le 11 mai 1997 deux journées de visite de carrières souterraines. Elles étaient ouvertes aux membres de l'association des Amis des Monuments et Sites de l'Eure. Le Directeur Conservateur du Muséum d'Histoire Naturelle, d'Ethnographie et de Préhistoire de Rouen leur a fait l'honneur de sa présence.

L'objectif de ces journées était:

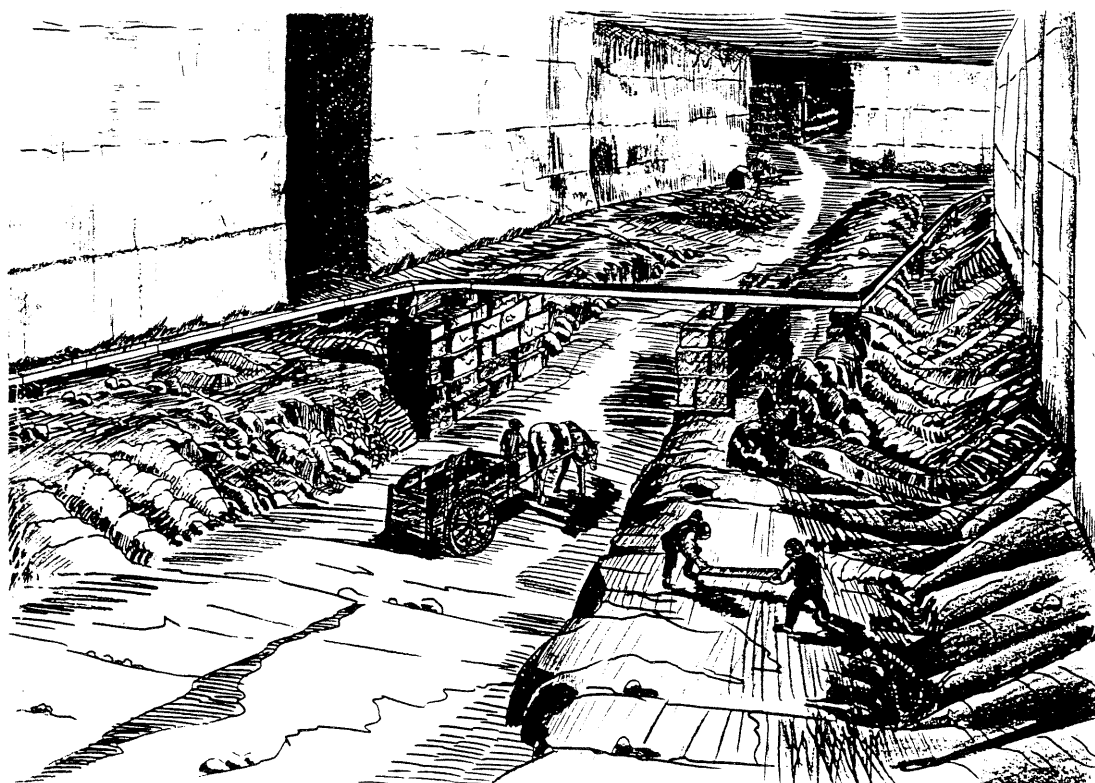
- **Promotion de la Spéléologie**, à travers la visite et la découverte des anciennes carrières souterraines de Haute-Normandie.

- **Connaissance des méthodes d'extraction** dans les anciennes exploitations souterraines de Pierre de CAUMONT et de VERNON.

- **Utilisation de la pierre** dans les monuments de la région.

D.S.

La Goulotte des Carriers



A.G. C.S.R. Normandie
Evreux, 22 mars 1997

Grotte de Bournois (Doubs)

Ce n'est pas la première fois que nous parlons de la grotte de Bournois. Une surfréquentation du site entraîne de sérieux problèmes. Je vous signalais dans Spéléoscope N°12 la signature d'une convention exemplaire, mais de nouveaux incidents se sont produits. Je vous engage vivement à lire l'article qui vient de paraître dans Spelunca N°65. Roland Brun décrit le travail réalisé sur ce site et appelle tous ceux qui le peuvent à participer au nettoyage qui se déroulera début juin.

D.S.

Actions de protection au Spéléo Club Alpin de Gap

Dans Spéléoscope N°12, je publiais la liste des différents nettoyages de printemps réalisés en 96. Vous trouverez dans ce Numéro d'autres opérations comme celle réalisée par le SCA de Gap.

- **Nettoyage au chorum Sans Nom** le 12 mai 96. L'entrée était particulièrement encombrée du fait de son ouverture au milieu des pistes de ski de Super Dévoluy et le fond à cause des prospections des années 70. Bilan : une centaine de kilogrammes de -200m, dix kits plus quelques encombrants.

Le SCA a aussi organisé une journée d'initiation à la karstologie le 23 juin 1996, dont le thème était: "Le risque naturel d'effondrement de la falaise de Céüse lié à la karstification du massif".

Peu d'actions, d'après Philippe Bertochio, mais une volonté de faire progresser la formation dans le domaine d'environnement chez les spéléos des Hautes-Alpes tout en menant des projets concrets:

- Mettre en place une commission environnement au CDS 05 dès l'AG 96 du 24/01/97.
- Réaliser la fermeture (grille horizontale) de l'accès supérieur de la grotte de la Résurrection (Aspres/Buëch) par mesure de protection de la faune cavernicole.
- Dresser un inventaire des espèces cavernicoles présentes dans le département.
- Evaluer la faisabilité d'un parcours spéléologique sur le Dévoluy (ou le Beauchène).

D'après les infos de Philippe Bertochio

Mise en valeur du Creux de Soucy et nettoyage de printemps (Puy-de-Dôme)

Une des idées lancées lors de la précédente AG consistait à proposer à la municipalité de Besse une participation du CDS pour la mise en valeur du site du Creux de Soucy (panneau avec photos, historique...). Cette démarche avait également pour but de se renseigner sur les projets de mise en sécurité du site (balustrade) "modèle Martel" dans un état de délabrement préoccupant, (risque d'interdiction d'accès suite au danger).

Des contacts ont été pris à l'initiative d'O. Si-méon et une rencontre avec la municipalité de Besse a eu lieu le 12 mars, avec la participation de M. Bouthors et Y. Siozade. Nous avons demandé et obtenu des renseignements sur les projets municipalité/ONF en cours. Un projet existe sous la maîtrise d'oeuvre de l'ONF. La municipalité a accueilli favorablement l'idée d'un panneau signalétique mais ne semblait pas accepter notre immixtion dans leur organisation. Cette rencontre a été l'occasion de proposer notre participation à une opération nettoyage de printemps au Creux de Soucy.

24 mars 96: nettoyage de printemps. Cette opération a vu un nombre appréciable de participants ainsi qu'un prélèvement d'échantillon de faune du lac par le professeur Jean Devaux de l'université Blaise Pascal (groupe de zoologie et protistologie).

La neige de la saison et l'importante logistique (groupe électrogène, tronçonneuse électrique, cordes et palans, rallonges, intendance...) ont nécessité un convoi en scooter des neiges gracieusement effectué par le personnel des pistes de fond. La plupart des participants ont effectué le trajet en ski de fond. Le président de l'association "La route des Mines" (J-P Carroué) est venu prêter assistance en traîneau à chiens.

Cette journée a été l'occasion d'évacuer un cadavre de chien et quelques ossements, une quantité appréciable de bois encombrant le tas d'éboulis et le lac, bien qu'il reste beaucoup à faire. Le tout a été remonté au poulie-bloqueur et déposé dans des conteneurs mis à disposition par la municipalité de Besse.

Cette opération a eu le mérite de mettre en pratique les décisions de l'AG 96. Il s'agissait d'une première mobilisation des spéléos dans le département pour l'environnement. La majorité de l'AG trouve l'opération positive.

Michel Bouthors

Spéléo - H₂O à Siou-Blanc

Les collines Nord toulonnaises sont karstiques. Les calcaires de l'Urgonien dominent la grande Bleue. Le fleuve "Las" achemine l'eau des principaux exutoires jusqu'à la mer : le Ragas (500 l/s, -151 m), Saint-Antoine (165 l/s, -118 m). En amont, le massif de "Siou-Blanc" domine la retenue de Dardennes qui emmagasine les eaux du Ragas. La toponymie est en parfait accord avec le cadre naturel (Cimes-Blanches). dès le début du siècle quelques vaillants explorateurs se sont intéressés aux avens du massif. En 1993, on comptait 25 cavités de plus de 100 m de profondeur, dont 3 qui dépassaient les 300 m... Mais aucune ne permettait d'atteindre, ne serait-ce qu'un siphon ou une rivière... À Siou-Blanc, l'odeur de la découverte coïncide avec celle de la poudre... 80 % des cavités de plus de 100 m ont fait l'objet de désobstruction. Prospections systématiques, chantiers titanesques font partie des joies de la spéléo à Siou-Blanc...

Face à ce constat et devant l'échec de certains travaux, une bande de petits malins s'est mis en tête, un jour de 1992, de prendre le taureau par les cornes. L'idée était de réaliser une échographie du massif; en fait de mettre à contribution les moyens scientifiques pour découvrir la rivière tant convoitée en organisant thermographies, traçages et plongées. Le projet SPÉLÉO-EAU était né... enfin presque ! Il fallut, tout d'abord, mettre en place un programme détaillé. Sur les conseils de Paul COURBON, nous avons établi un échancier des opérations de traçage et des autres moyens d'investigations.

Cet ambitieux projet pesait lourd sur les épaules du C.D.S. 83. Nous avons recherché la collaboration de partenaires sérieux que nous avons trouvés en la "personne" du comité départemental de l'U.F.O.L.E.P. et d'ALADIN (insertion). À partir de là, la course aux financements débutait.

En novembre 1993, la première injection de fluorescéine permettait de prouver une jonction fortement supposée, 8 traçages suivirent. Les plongées s'organisaient en parallèle. Les premiers survols avec une caméra thermique se déroulaient en janvier 1996... Cette débordante activité nous a permis d'accumuler d'intéressantes données qui sont en cours d'exploitation. En février 1997, un stage permettait à ceux qui le désiraient de décou-

vrir nos travaux et moyens d'études.

Nous avons développé d'intéressantes collaborations avec les collectivités locales qui ont été sensibles à notre démarche. Ce qui devrait permettre à une étudiante en hydrogéologie de réaliser une thèse sur la partie du massif qui nous intéresse. Des échanges fructueux ont vu le jour avec d'autres spéléos de France qui ont une démarche similaire à la notre (Meuse, Jura...). À suivre...

Philippe MAUREL

Stage GPS en Rhône-Alpes

En novembre 1996 s'est tenu à Hauteville (Ain), sur les lieux du prochain Congrès national, un stage scientifique consacré au maniement du GPS et à ses applications en spéléologie.

Ce stage a rassemblé l'espace d'un week-end une vingtaine de spéléos de la région Rhône-Alpes, à l'initiative de Bernard Chirol (CDS 01). Yves Pratter et Fabien Hobléa assuraient l'encadrement théorique et pratique d'un programme alliant séances en salle et sur le terrain, destiné non seulement à s'initier à l'utilisation des GPS, mais aussi à comprendre l'environnement du Global Positioning System : données géodésiques, systèmes de coordonnées, lien avec les cartes... Les utilisations propres à la spéléologie ont été abordées dans un souci d'expérimentation et de tests comparatifs entre divers matériels (récepteurs GARMIN, MAGELLAN et SILVA) : pointage de cavités, cheminement de point en point, marche d'approche de jour et de nuit.

Les résultats ainsi qu'un guide d'utilisation du GPS forment l'essentiel du contenu du rapport de stage, disponible auprès du CSRRRA, 28 quai St-Vincent, 69001 LYON. Tel. et Fax : 04 78 39 71 78. Ce rapport sera également présent sur le stand de la commission scientifique fédérale lors du Congrès d'Hauteville. Tous les utilisateurs de GPS sont invités à venir y faire part de leur expérience, échanger des tuyaux, en parler avec des néophytes intéressés. Démonstrations possibles sur place... Qu'on se le dise !

Les organisateurs tiennent à remercier Jo Marbach et Expé pour le prêt des divers récepteurs GPS testés au cours du stage.

Fabien HOBLÉA

INFORMATIQUE & COMMUNICATION

Laurent Magnin (informaticien et représentant du CD au sein de la Co/Sc) a été chargé d'étudier les problèmes de communication et l'intérêt des nouvelles techniques au sein de la fédération. L'E.F.S. n'est plus sur Minitel mais sur un serveur Internet... non fédéral car il n'en existe pas encore.

Nous devons nous mettre nous aussi à ces nouveaux médias, c'est déjà fait pour certains. Vous trouverez ci-joint un petit questionnaire, déjà testé par certains, destiné à faire le point au sein de la commission.

Questionnaire à retourner à : Pierre Mouriaux - 10, rue Étienne Michard - 93200 Saint-Denis

Nom, prénom :

Fonction :

Adresse :

Numéro(s) de téléphone :

E-mail :

Page http :

Possédez-vous / utilisez-vous un **ordinateur**

- Au travail : OUI / NON

Si oui : de quel type : MAC / Compatible PC / AUTRE (Précisez)

Pouvez-vous l'utiliser pour des activités non-professionnelles : OUI / NON

- Au domicile : OUI / NON

Si oui : de quel type : MAC / Compatible PC / AUTRE (Précisez)

Disposant-il d'une **ligne téléphonique** à proximité : OUI / NON

Équipé d'un **modem** : OUI / NON

Équipé d'un **lecteur de CDROM** : OUI / NON

Si oui : pouvez-vous lire des **PhotoCD** : OUI / NON

- Dans une structure F.F.S. : OUI / NON

Si oui : de quel type : MAC / Compatible PC / AUTRE (Précisez)

Disposez-vous d'un **fax** :

- au travail (mais disponible pour la spéléo) : OUI / NON

- au domicile : OUI / NON

- dans une structure F.F.S. : OUI / NON

Si oui, vous sert-il dans vos activités fédérale : Jamais, Rarement, Souvent, En Permanence

Avez-vous déjà eu un contact avec **Internet** : OUI / NON

Si oui :

- dans quel cadre : Travail / Loisirs / Spéléo

- En utilisant le Web : OUI / NON

- En utilisant l'e-mail : OUI / NON

Avez-vous accès à **Internet** : OUI / NON

Si oui :

- Dans quel cadre : Travail / Domicile

- Pouvez-vous l'utiliser pour la spéléo (commission) : OUI / NON

Quels sont les types d'informations et de documents que vous recevez et envoyez le plus couramment dans le cadre fédéral et les médias utilisés (Fax, courrier, disquettes, e-mail, téléphone...)?

À votre avis, quels seraient les besoins pour le fonctionnement de la commission (matériel et médias à utiliser, éventuellement à acquérir, p. e. : modem, fax, scanner...)?

À votre avis, quel serait l'intérêt d'Internet pour la Commission scientifique ?

Remarques & suggestions :

**Récolte de microgastéropodes à
la Pierre-Saint-Martin
Commission scientifique
Région Centre**

Lors de l'exploration du Chippi Josetteko Leze Handia, sur le massif de la Pierre-Saint-Martin (64), Catherine Tricoche a remarqué la présence de minuscules coquilles blanches "d'escargot" à -192 m et environ un kilomètre de l'entrée.

Une récolte de quelques exemplaires pour identification a été faite. Les spécimens ont été envoyés à différents spécialistes, dont monsieur Originy de Tours qui nous en a donné la classification suivante :

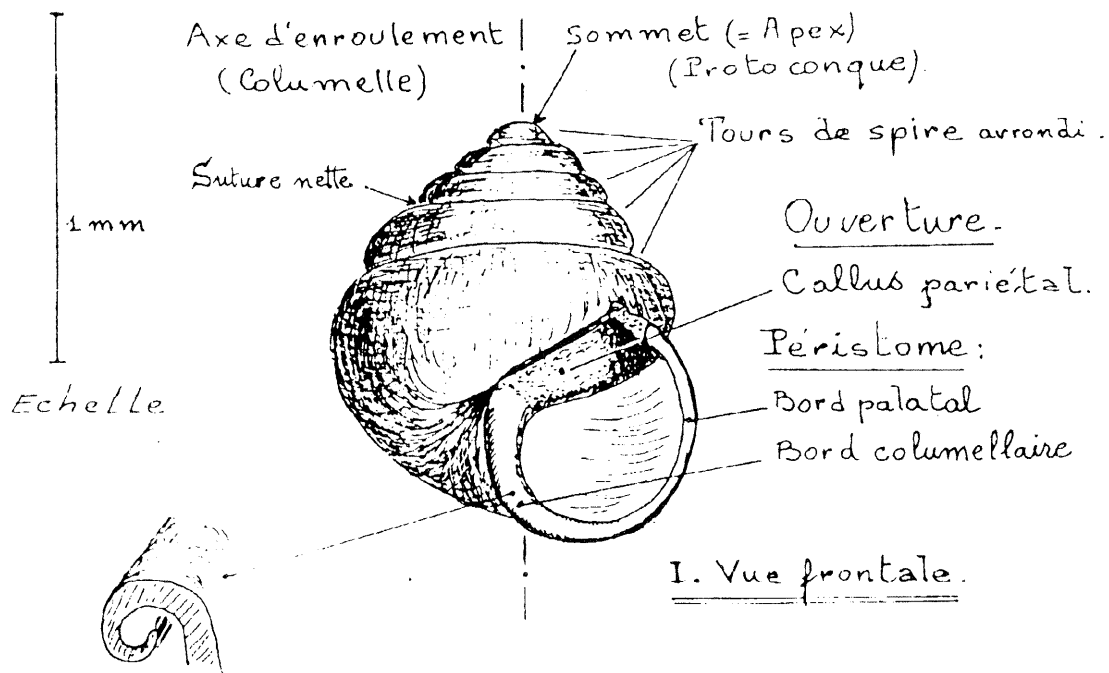
- Embranchement = Mollusca
- Classe = Gastropoda
- Sous classe = Pulmonata
- Ordre = Basommatophora
- Famille = Ellobiidae
- Genre = Zospeum (Bourguignat 1856)
- espèce = bellisi (Gittenberg 1973)

Toutes les espèces de ce genre sont cavernicoles, elles ont été récoltées dans l'extrême sud-est des Alpes et le Nord-Ouest de la péninsule des Balkans, entre Brescia et l'Herzégovine (*Z. troglobalicum* et *Z. cariabeghensis*).

Jusqu'à présent, *Zospeum bellisi* n'était connu qu'en Espagne (Cueva de Aso - Canon de Aniscloercue, Huesca). Nous savons maintenant qu'il existe en France, dans les Pyrénées-Atlantiques. Sa population est rare mais dense, c'est un cavernicole terrestre qui préfère les zones humides et les substrats calcaires (d'autres exemplaires ont depuis été trouvés jusqu'à -70 m dans une autre cavité voisine).

Il serait intéressant de connaître sa répartition en France et de préciser ses conditions de vie (obscurité, température, profondeur...). Donc si vous croisez un jour un minuscule escargot blanc, pensez à nous prévenir.

Sophie Deschamps



Zospeum bellisi. (Gittenberger C.) 1973.
[espèce nouvelle]

Journées d'études EFS 1996 (Mandeure)

Stéphane Jaillet (membre de la commission scientifique et du conseil technique de l'EFS) a représenté la commission scientifique aux journées d'études et a cherché à faire au maximum des passerelles entre les deux commissions.

1- Samedi 9 novembre, réunion du conseil technique de l'EFS. Les points essentiels nous concernant sont :

- Topographie : elle prendra désormais plus de place dans les stages de l'EFS, une baisse du niveau des stagiaires étant constatée au cours des dernières années (bilan UV instructeur 1996). Conséquence : un effort sur les stages de formation, une pression sur les stages initiateurs et surtout l'entrée de la topo dans les tests techniques du moniteur qui n'étaient jusqu'ici que physique et technique.

- Mallettes pédagogiques : elles vont être restructurées et devraient circuler plus largement sur les stages. De même, l'EFS doit entreprendre un effort pour la vente de ses publications, faute de quoi, avec la baisse des budgets, il lui deviendra difficile de sortir de nouveaux DI ou de nouveaux cahiers de l'EFS. Stéphane Jaillet garde encore espoir pour la sortie du cahier de l'EFS n° 77 de Jacques Bauer en 1997.

- Stéphane a annoncé que la commission allait mener une réflexion sur le thème de l'équipier scientifique. Il pourra prendre, par exemple, la forme d'un stage national d'une semaine se déroulant une fois par an sur un massif où des spéléos locaux attendent une étude, une monographie ou un traçage... Le contenu n'est pas encore défini mais il faudrait avoir un projet bouclé pour les prochaines journées d'études de novembre 1997 et pouvoir prévoir un stage national en 1998.

2- Le dimanche matin, plusieurs tables rondes se sont déroulées : le stage moniteur, l'équipement en fixe des cavités, l'accès aux cavités (cf. compte-rendu joint).

2- Le dimanche après midi, spéléo au Crotot, très chouette cavité et d'un intérêt historique indéniable!!!

A noter la chaleur de l'accueil par le CDS 25 et en particulier un repas d'enfer.

D'après les notes de S. Jaillet

Journées d'études EFS 1996 L'accès aux cavités

Un thème des Journées d'études 1996 de l'EFS

Animateur : Rémi Limagne

Autour de Rémi Limagne et de Denise Soulier, 25 personnes s'étaient rassemblées pour débattre dimanche matin d'un thème sans cesse d'actualité et cher aux spéléos : l'accès aux cavités.

La sortie récente (et publication prochaine) du cahier du CDS n° 10 intitulé "Enquête sur les limitations d'accès aux sites karstiques" lance le débat et permet d'entrée de jeu d'annoncer quelques chiffres tout à fait éloquentes :

Les causes de la limitation sont : La protection du milieu (44%), le droit privé (25%), l'accès réservé (13%), le tourisme (8%), la sécurité publique (7%) et autres (3%).

Les origines de la limitation sont : Les propriétaires (30%), les clubs ou les CDS (25%), les communes (23%), les administrations (15%) et autres (7%).

Les causes de restriction trouvent leur origine à l'extérieur de nos structures mais aussi à l'intérieur (Clubs, CDS) "et dans la plupart des cas, le facteur déclenchant est un spéléo ou un groupe de spéléos qui vont voir les pouvoirs publics en disant : "il faut protéger, il faut fermer".

Notons que le projet de loi sur le sport, chapitre 5, sur l'accès aux sites, l'article 75 donne au préfet le pouvoir d'interdire pour limiter le bruit, protéger...

Il est alors cherché des arguments permettant de contrer les procédures de limitation d'accès :

- Comment répondre à la question de l'écolo : "il y a des chauves-souris, il faut fermer". Pour Denise Soulier, seul les arguments scientifiques peuvent justifier une telle procédure, bien souvent les écolos en sont dépourvus.

- Comment contrer un projet d'exploitation touristique ? Deux exemples liés à des projets d'exploitation touristique sont cités : la Baume des Crêtes (Rémi Limagne) où l'argumentaire a été essentiellement technique et financier (contre devis, etc) et le Mas-Raynal (Didier Valles) où cette fois c'est la protection du site qui a été mise en avant (avec le risque de voir l'accès interdit pour tous).

Différentes personnes présentent les problèmes qu'elles ont dans leur région. Claudine Masson évoque le problème de la grotte Chabot (36) et de ses chauves-souris, José Prévot parle de jonction demandée entre une grotte touristique et une grotte naturelle.

Enfin l'affaire du gouffre Berger est abordée. C'est un excellent exemple de contradiction entre les structures de la fédération, le CDS, la région et le FFRS ayant tous abordé le sujet sans concertation, il y a discrédit de nos structures. Pour Maurice Duchêne, le président du CDS est souverain et doit bénéficier du soutien de la FFS, mais parfois les structures se télescopent. La nécessité de tous chanter le même air s'impose. Par delà les conflits subsiste une question, une affaire comme celle du Berger est-elle du ressort du CDS ? L'ampleur du trou justifierait, pourquoi pas ? une intervention de l'UIS.

Attention en outre aux conflits que l'on peut avoir avec des administrations ou des collectivités qui peuvent rejaillir sur d'autres problèmes comme le secours par exemple...

En conclusion, on interdit trop pour des problèmes de protection. L'EFS devance ce phénomène par le message qu'elle entend développer : "Respectons la cavité, car sinon elle risque d'être interdite." Le caractère exceptionnel seul pouvant justifier une restriction ou interdiction d'accès.

Enfin il apparaît qu'avant de s'attaquer aux propriétaires, aux collectivités ou aux administrations, il y a nécessité de faire le ménage au sein de nos structures et ceci sur deux points :

1- Beaucoup de clubs et de CDS, par les conventions qu'ils signent, se réservent un droit d'accès (la protection a parfois bon dos).

2- Dans plusieurs cas, les structures (CDS, CSR, FFS) se télescopent, se contredisent et rendent incohérent notre discours, ceci soit parce que les CDS revendiquent une forte autonomie (un CDS n'existe que parce que la FFS existe) ou bien cas inverse, la FFS pratique un droit d'ingérence mal perçu par la base dont le travail quotidien ne peut être oublié.

Stéphane Jaillet, secrétaire de séance

A lire :

- 1- Enquête sur les limitations d'accès aux sites karstiques - Cahier du CDS n° 10 - FFS - Publication en cours.
- 2- L'accès aux cavités - Cahier du CDS n° 6 - FFS - Juin 1995.
- 3- L'abîme de Mas Raynal - Recueil de données en mesure d'une faveur de protection - CDS 12 - Avril 1995.
- 4- Convention de gestion - Grotte de la Malatière, la Baume, Bournois - CDS 25 - Juin 1996.
- 5- Vous avez dit "libre accès" ? - R. Limagne - Info EFS n°25 - 1994.
- 6- Projet d'argumentaire pour la liberté d'accès en

spéléologie - F. Jovignot-1995.

-7- Recours gracieux tendant au retrait de l'arrêté municipal n° 41995 en date du 11 avril 1995 réglant l'accès au gouffre Berger - FFS - 9/06/1995

**Compte-rendu de la réunion
BRGM / FFS
du 11 février 1997
Montpellier**

Lieu: Service Géologique Régional Languedoc-Roussillon
Centre thématique "Eaux souterraines" du BRGM

I - Objectif de la réunion : mieux se connaître pour travailler ensemble.

- Réunion informelle à la demande du BRGM (volonté exprimée par le Directeur national) pour renouer des relations de partenariat déjà anciennement établies mais quelque peu étioilées depuis. Il s'agit de repartir sur des bases actualisées, tenant compte de l'évolution des méthodes, des outils et des besoins. Réunion à caractère national et non régional.

- Réunion organisée autour d'un échange d'informations permettant de présenter les missions ou vocations de chaque structure, ainsi que les travaux en cours concernant le milieu karstique afin de dégager les thèmes sécants qui pourraient être travaillés en commun (à l'ordre du jour : "base de données des cavités naturelles"), mais aussi d'envisager le champ d'intervention des divers partenaires concernés (à l'ordre du jour également : "relations entre spéléologues et professionnels de l'environnement").

II - Présentation du BRGM, de la FFS et de leurs représentants respectifs :

A - Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) :

1) Représenté ce jour par :

selon l'ordre du tour de table :

- Monsieur Jean-Luc FOUCHER, Directeur du Service Géologique Régional Languedoc-Roussillon.

- Monsieur Philippe CROCHET, Directeur de

l'agence Languedoc-Roussillon d'ANTEA et responsable karst au sein du BRGM, présent au titre d'expert des rapports milieu karstique / aménagement et prévention contre les risques naturels.

- Madame Claire ARNAL, en charge, au sein du Centre thématique "Risques naturels" (BRGM Chambéry) de la réalisation d'une base de données nationale sur les cavités souterraines abandonnées, les cavités naturelles et artificielles (sauf mine. A déjà réalisé une cartographie de ces cavités à petite échelle (France).

- Monsieur Michel BAKALOWICZ : chercheur au CNRS spécialiste des eaux karstiques, attaché au laboratoire Géo-fluides du CNRS (Université de Montpellier), détaché à mi-temps auprès du BRGM pour animer le programme karst dans le cadre d'une convention de recherche CNRS / BRGM.

2) Le BRGM : une mission de service public.

Monsieur FOUCHER rappelle les missions du BRGM et l'évolution récente de ses statuts :

- C'est en 1994 que les activités commerciales (ingénierie des Sciences de la Terre, exploitation minière) ont été dissociées de l'enseigne BRGM et réparties dans des Sociétés Anonymes dont le BRGM est actionnaire en partenariat avec d'autres groupes industriels et financiers. La société ANTEA, bureau d'études et d'ingénierie en sciences de la Terre est citée comme exemple de ce type de filiale.

Le BRGM s.s. reste un Service technique de l'Etat (ce n'est pas une administration). Il dépend du Ministère de l'industrie d'où il tire ses financements, complétés par une participation des collectivités locales. Le siège national est à Orléans. 24 Services Géologiques Régionaux (SGR, dont celui de Montpellier qui accueille la réunion) assurent une couverture des missions du BRGM sur l'ensemble du territoire national, complétés par des Centres thématiques (celui des eaux souterraines est basé au SGR de Montpellier, celui sur les risques naturels liés au substrat se trouve à Chambéry) dont les ingénieurs et techniciens ont vocation à intervenir partout où il est besoin de leurs compétences spécifiques.

- Du fait de cette restructuration récente, le BRGM a vu ses activités recentrées sur la recherche et le service public.

=> Il a pour mission première la connaissance du sol et du sous-sol. Il doit collecter l'information sur le terrain et auprès des divers détenteurs de données (la FFS étant l'un d'eux), les mettre en forme et assurer la mise à disposition et en consultation auprès du public ou des autres acteurs (sauf informations classées confidentielles).

Il est rappelé que la loi fait obligation de re-

censer tout phénomène géologique affectant le sol et le sous-sol dès lors qu'il atteint ou dépasse 10 mètres d'extension.

Le BRGM dispose ainsi actuellement d'une base de données forte de 450 000 entrées géoréférencées et numérisées, à laquelle s'ajoutent des bases de données thématiques (gravimétrie, cavités...)

=> L'élaboration d'outils de gestion du sol et du sous-sol fait également partie des missions du BRGM. Sont cités en exemple l'intervention du BRGM pour l'Agence de l'Eau sur le problème des ressources en eaux karstiques du bassin Adour-Garonne, ou encore la numérisation des inventaires de cavités minières...

B - La Fédération Française de Spéléologie (FFS) :

1) Représentée ce jour par :

selon l'ordre du tour de table :

- Monsieur Pierre MOURIAUX : responsable de la Commission Scientifique de la FFS. Géologue de formation. En tant que fédéré bénévole, spécialisé dans l'étude du patrimoine souterrain artificiel et la spéléologie minière. Membre du groupe BIFSTEK, projet de création d'une base de données standardisée d'inventaire spéléologique des cavités souterraines en France .

- Monsieur Fabien HOBLEA : responsable-adjoint de la Commission Scientifique de la FFS. Géographe de formation. Enseignant à l'Université Lumière-Lyon 2 et chercheur en karstologie (membre de l'URA 903 du CNRS, Aix-en-Provence). Responsable des commissions scientifiques du Comité Départemental de Spéléologie (CDS) de la Savoie et du Comité Spéléologique Régional (CSR) Rhône-Alpes. animateur de stages fédéraux de formation scientifique pour les spéléologues...

- Monsieur Claude VIALA : Président de la FFS. Informaticien de formation, ancien responsable de la Commission Scientifique du C.S.R. Languedoc-Roussillon et ancien président du CDS de l'Hérault, organisateur du colloque : "Les eaux souterraines en milieu calcaire" à l'occasion du XIXème Congrès National de Spéléologie (Montpellier, 1991).

2) La FFS : une fédération pas seulement sportive.

Claude VIALA dresse un rapide portrait de la Fédération Française de Spéléologie, née en 1963 de la fusion du Comité National de Spéléologie (fondé en 1948 par le scientifique Bernard GEZE) et de la Société Spéléologique de France

(fondée en 1936 par Robert de Joly). Elle résulte de fait d'un regroupement de spéléologues et de chercheurs intéressés par le milieu souterrain. Elle est actuellement basée à Paris avec un pôle décentralisé à Lyon.

L'intitulé de l'actuel ministère de tutelle (Jeunesse et Sports) et le profil de la majorité des 8000 adhérents ne doivent pas faire oublier la vocation originelle de la FFS qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours et dont témoignent ses buts affichés dans ses statuts actuels :

- * L'union de toutes les personnes pratiquant ou étudiant la spéléologie.

- * La recherche scientifique, la promotion de l'enseignement de la spéléologie, la protection du milieu souterrain et de son environnement.

- * L'organisation, seule ou associée, de manifestations ayant un rapport avec la spéléologie.

La finalité de la spéléologie dépasse ainsi largement la simple vocation sportive. Les préoccupations scientifiques et environnementales sont fondamentales.

La FFS est un regroupement d'associations type loi de 1901 emboîtées les unes dans les autres : clubs, Comités Départementaux de Spéléologie (CDS), Comités Spéléologiques Régionaux (CSR), Fédération nationale. Elle recueille également l'adhésion de membres individuels. Chaque niveau possède diverses commissions permettant le fonctionnement des activités fédérales prévues par les statuts ou facilitant le fonctionnement administratif (Commission Assurances par exemple). Ces commissions sont animées par des bénévoles ayant fait leur preuves dans le domaine concerné.

Certaines commissions s'intéressent plus particulièrement au karst en tant qu'entité physique : c'est le cas notamment de la Commission Scientifique, chargée de coordonner et de faire connaître les actions locales en matière de spéléologie scientifique, de sensibiliser les fédérés aux aspects scientifiques de leur activité, par le biais notamment de stages de formation assurés par les relais régionaux et départementaux, de réfléchir au rôle des spéléologues dans la progression des sciences du karst... La Commission Scientifique travaille en étroite relation avec la Commission Environnement, chargée de sensibiliser les spéléologues et le public aux problèmes de protection et de pollution du karst, de recenser les atteintes portées au milieu souterrain et de promouvoir les actions de préservation et de réhabilitation des sites menacés dans lesquelles peuvent s'impliquer les spéléologues. Ces deux commissions diffusent un bulletin de liaison et d'information commun : le "Spéléoscope".

La Commission Documentation s'occupe pour sa part de recenser et classer la masse des publica-

tions et documents écrits concernant la spéléologie sportive et scientifique (collaboration au B.B.S. : Bulletin Bibliographique Spéléologique). Elle gère la bibliothèque fédérale, basée au pôle de Lyon.

La principale commission fédérale est l'Ecole Française de Spéléologie (EFS), qui se consacre à l'enseignement des divers aspects de la spéléologie auprès des fédérés dans le cadre de stages de formation centrés sur la maîtrise des techniques de progression, mais dont le contenu intègre les aspects connaissance du milieu karstique et sécurité (sauvetage). L'EFS assure également la formation des cadres techniques fédéraux en délivrant les diplômes fédéraux d'initiateur, moniteur et instructeur. Elle participe de plus à la formation technique des candidats au Brevet d'Etat option Spéléologie qui se destinent à un usage professionnel de la spéléologie.

La FFS édite la revue *Spelunca*, reflétant la vie de la fédération et les activités d'exploration de ses membres en France comme à l'étranger. Elle est également co-éditrice avec l'Association Française de Karstologie de la revue scientifique *Karstologia*.

III - Points à l'ordre du jour :

A - Inventaire national des cavités :

Il apparaît que BRGM comme FFS travaillent chacun de leur côté à l'élaboration d'un inventaire des cavités naturelles à l'échelle du territoire national. Une concertation semble donc opportune. Chacun admet que le fichier existant au niveau BRGM (dit "fichier PALOC"), résultant d'une collaboration entre BRGM et spéléos dans les années 60, est obsolète du fait de l'explosion des découvertes depuis cette époque, et d'une fiabilité douteuse en raison des modalités de collecte (rémunération à la fiche favorisant l'apparition de "cavités fantômes"). Il faudrait aboutir à un fichier actualisé et numérisé, d'une configuration adaptée aux besoins de chacun des partenaires. La présentation des projets en cours permet de cerner les besoins respectifs :

1°) Côté BRGM (Claire ARNAL) :

Les ministères de l'Industrie et de l'Environnement ont en 1993-94 chargé la partie service public du BRGM de faire l'inventaire des cavités naturelles ou anthropiques non minières sur l'ensemble du territoire français. Si l'Etat est le maître d'ouvrage de cette entreprise, le BRGM en est ainsi le maître d'oeuvre. La mission a été confiée au Centre thématique "Risques naturels" de Chambéry. La collecte des données était fondée sur une enquête

auprès de toutes les communes françaises, complétée par un contact auprès des organismes-ressources identifiés, dont la FFS, alors contactée notamment en la personne de Roger LAURENT (Commission Documentation). Cette collecte a permis la réalisation de deux cartes à petite échelle, l'une informant de la répartition des cavités par communes, l'autre mettant cette donnée en regard avec les paramètres géologiques pour établir un zonage de l'aléa "instabilité liée à la présence de cavités".

Cette démarche a ensuite été transposée à l'échelon départemental dans des régions marquées par la présence de cavités anthropiques (Picardie, Poitou-Charente, Dordogne...).

Ce sont actuellement 6000 points géoréférencés ainsi que le zonage lithologique qui attendent d'être organisés en véritable base de données (B.D.).

Pour le BRGM, la constitution d'une telle B.D. est soumise aux contraintes suivantes :

- * compatibilité de cette nouvelle B.D. avec d'autres existantes, notamment dans les administrations s'occupant d'aménagement du territoire et de prévention des risques.

- * articulation d'une B.D. nationale avec les spécificités des besoins locaux.

Ces problèmes sont illustrés avec l'exemple de la Seine-Maritime.

- * la B.D. devra être opérationnelle d'ici fin 1997.

2° Côté FFS (Pierre MOURIAUX) :

La situation est très hétérogène selon les régions. À l'heure actuelle, ce sont essentiellement les clubs et les comités départementaux qui détiennent les informations relatives aux cavités, classées dans des fichiers par zones géographiques et massifs karstiques. Certains disposent uniquement de fichiers papiers, mais la tendance est à la saisie de ces fichiers sur ordinateur, sous divers formats et logiciels. Certains clubs ou CDS ont même mis au point de véritables B.D. et de petits S.I.G. adaptés aux caractères des massifs qu'ils explorent et à la multiplicité des usages (prospection, visite, exploration, mais aussi secours). Se pose alors le problème de la compatibilité entre ces divers systèmes de stockage et de traitement et de l'unité des informations à conserver. C'est ce à quoi réfléchit un groupe de travail fédéral inter-commission (baptisé groupe "BIFSTEK"). Ce groupe de travail essaye d'élaborer un système standard apte à accueillir un inventaire national formé par l'agglomération des inventaires locaux, et à se substituer à terme aux systèmes locaux pour ce qui concerne la saisie même à la source. Le temps presse quelque

peu car plus les initiatives locales se multiplient, plus l'adoption d'un standard sera difficile.

3° Discussion :

a) Il ressort des présentations ci-dessus que :

- Les besoins des uns et des autres diffèrent, mais comportent des points de convergence : en matière d'inventaire, les spéléos cherchent l'exhaustivité quand le BRGM cherche à cibler l'information en regard des notions d'aléa et de risque naturel. Il s'agirait en fait de bien identifier les données intéressant le BRGM et de voir s'il est possible de les intégrer à la réalisation des inventaires spéléologiques, de manière à en préparer l'extraction au besoin.

- Le BRGM possède un réel savoir-faire en matière de conception et de réalisation de B.D. géoréférencées ; les spéléologues disposent de la matière susceptible d'alimenter une B.D. sur les cavités. Les deux cherchent à se munir d'une B.D. fonctionnelle. D'où un intérêt mutuel à travailler en commun sur l'élaboration d'une telle B.D.

- Pour le BRGM comme pour la FFS, l'échelon départemental conviendrait au maillage de la B.D.

b) Interrogations de la part de la FFS :

Si la FFS n'est pas opposée au principe d'une collaboration avec le BRGM, elle aimerait obtenir des précisions et des garanties quant à l'utilisation et la protection des données fournies. Ses représentants font état de certains débordements récents qui risquent d'avoir desservi l'image du BRGM auprès de certaines structures spéléologiques locales, ainsi rendues méfiantes (utilisation d'un bulletin spéléologique local après occultation des auteurs pour réaliser une étude commanditée). Il est rappelé que l'échelon national de la FFS n'a aucun droit de propriété sur les données détenues par les clubs et les CDS et que le succès d'un partenariat dépendra essentiellement de la motivation des structures décentralisées et de la confiance qu'elles auront acquise à l'égard du BRGM. Il s'agit donc d'apporter des garanties sur le respect du travail des personnes ou clubs inventeurs (découvreurs-explorateurs-topographes) de cavités : les craintes exprimées concernent :

- la propriété des données : il faudrait résoudre le flou juridique à ce sujet.

- la diffusion des données : 2 sujets d'inquiétude à ce propos : le premier concerne la confidentialité des données, de rigueur au sein même des

clubs pour des questions de rivalités territoriales ou de personnes, certes condamnables et en voie de disparition, mais prêtes à resurgir à la moindre étincelle ; le second, plus sérieux, concerne la diffusion éventuelle des données vers des bureaux d'étude (notamment ANTEA) qui pourraient en faire un usage commercial : il serait alors moral que les fournisseurs soient eux-même rétribués.

- l'usage fait des données : outre le risque d'exploitations rémunératrices qui vient d'être évoqué, les craintes portent sur la nature des mesures de protection civile ou des aménagements qui résulteront nécessairement de l'utilisation de ces données, risquant d'aboutir à la fermeture de l'accès ou à la destruction pure et simple de la cavité, actions perçues comme un anéantissement du travail des inventeurs et une atteinte au principe de libreaccès aux cavités, sujets très sensibles au sein de la communauté spéléologique.

c) Eléments de réponses apportés par les représentants du BRGM :

- Concernant la propriété et la confidentialité des données :

Si rien n'est précisé en ce sens au préalable, l'information versée au pot commun est librement exploitable par tous. En revanche, il y a au BRGM des informations détenues sous le sceau de la confidentialité. Il serait préférable d'utiliser au besoin cette formule plutôt que de faire de la rétention d'informations qui risquerait d'engager la responsabilité du "sachant" en cas de problème avec une cavité connue des spéléologues.

- Concernant la rémunération des informations :

Le retour à l'ancien système de rétribution à la pièce n'est pas souhaitable au vu des excès commis par certains spéléologues. Par contre, des inventaires ponctuels demandés à des CDS dans le cadre d'opérations d'aménagement ou de protection des ressources karstiques ont fait l'objet d'une rémunération dans le cadre de conventions établies pour l'occasion (Aveyron, Quercy...).

- Concernant l'intégrité des cavités et le libreaccès :

Le BRGM préconise la fermeture des entrées plutôt que la destruction ou le comblement des cavités présentant des risques d'éboulement dans des zones fréquentées. Cela représente un nombre infime de cavités en regard des cavités connues. La connaissance des caractères spécifiques d'une cavité, pouvant présenter un intérêt esthétique, patrimonial ou scientifique, joue en faveur de la conservation de la cavité, d'où l'utilité d'un inven-

taire bien informé.

- Pour garantir les intérêts et le respect du travail des deux partenaires, Jean-Luc FOUCHER propose l'idée d'un accord cadre BRGM-FFS débattu par les deux parties. Cet accord devra ensuite recevoir l'aval ministériel.

4°) Conclusions provisoires sur la B.D. des cavités :

Une collaboration BRGM / FFS pour la mise au point et l'alimentation d'une B.D. des cavités semble donc possible et souhaitée

- Sur ce dossier, les interlocuteurs seront : Mme Claire ARNAL pour le BRGM (Risques Naturels, Chambéry), M. Pierre MOURIAUX pour la FFS, assisté de Fabien HOBLEA (pour des questions de proximité, ce dernier étant membre du CDS Savoie).

- Voir si le concept de B.D. développé par le BRGM peut servir de modèle à la base souhaitée par la FFS (échelle de travail = maille départementale).

- Réfléchir à une convention-cadre pour garantir et préciser le statut des informations fournies, convention d'envergure nationale mais applicable au niveau départemental par les CDS.

Une réunion ultérieure pourrait spécifiquement être consacrée à la définition des champs et des thesaurus.

B - Rapports entre spéléologues et professionnels de l'environnement :

le temps imparti à la réunion ayant été quasiment entièrement occupé par le premier point de l'ordre du jour, ce second point n'a pu être vraiment développé.

1°) Michel BAKALOWICZ, au nom du BRGM, rappelle les principes qu'il souhaiterait voir appliqués :

- Les spéléologues de la FFS ne peuvent à ce titre prétendre mener pour leur compte ou celui de structures fédérales, des études appliquées à la mise en exploitation ou à la protection des ressources du karst, et spécialement des eaux karstiques. Ils n'ont pas en ce domaine la compétence de professionnels diplômés issus de longs cursus universitaires. Des excès ont été commis en ce sens

ces dernières années. En revanche des organismes patentés peuvent faire appel aux spéléologues pour assurer des missions bien définies à effectuer dans des cavités dans le cadre d'opérations dont ces organismes sont les maîtres d'oeuvre. Il est alors préférable que l'intervention des spéléologues se fasse dans le cadre d'une convention entre le maître d'oeuvre et le CDS concerné, sur le modèle de celle par exemple signée entre le BRGM et le CDS 12.

- En matière de traçage, on assiste à une intensification des opérations "sauvages" effectuées par des spéléologues au mépris des règles conventionnelles en la matière : il est rappelé qu'il faut ainsi avertir tous les organismes et administrations concernés, demander une autorisation à la commune ou au propriétaire des lieux, se renseigner auprès des organismes scientifiques des recherches en cours et de l'opportunité du traçage. L'écart est aujourd'hui considérable entre les méthodes mises en oeuvre par les hydrogéologues, qui travaillent dans l'invisible à partir de faibles quantités de traceur injectées, et celle des spéléologues, qui recourent encore trop souvent aux seuls fluocapteurs pour rendre compte d'une éventuelle restitution, ce qui rend les interprétations peu fiables (l'inventaire des circulations karstiques mises en évidence par traçage réalisé par la FFS pour le compte de l'Agence de bassin RMC serait ainsi à revoir) et nécessite de plus grandes quantités de traceur introduites dans un milieu récepteur dont le bruit de fond va être durablement affecté par le parasitage des injections de type "spéléologique", risquant ainsi d'interférer avec des études ultérieures.

2°) Position de la FFS, exprimée par Fabien HOBLEA :

De même que les écarts de conduite dénoncés plus haut ne doivent pas être généralisés à l'ensemble du BRGM, il est réducteur de vouloir assimiler l'attitude de la FFS à quelques cas effectivement condamnables. C'est ainsi que se bloquent les situations et que se rompent les dialogues. Bon nombre de travaux réalisés par les spéléologues se déroulent d'ores et déjà dans le cadre de conventions spécifiques (liste dans le Spéléoscope n°10 - mai 1995). De même, de nombreux traçages réalisés par des spéléologues sont en fait aujourd'hui encadrés et analysés par des scientifiques et préparés en concertation avec les pouvoirs publics.

Mais la FFS ne doit pas non plus se voiler la face et refuser de tirer les enseignements d'expériences malheureuses qui peuvent être perçues comme une tendance sans doute néfaste. Il y a ma-

tière à débat en vue de l'élaboration d'un "code de bonne conduite" interne à la FFS, élaboré en concertation avec les professionnels de l'environnement.

La FFS tient cependant à rappeler qu'il ne lui est statutairement pas interdit de s'occuper d'environnement lorsqu'il est question des composantes du milieu souterrain, et qu'elle tient à se positionner en tant qu'acteur et partenaire de la gestion de ce milieu. Elle dispose de plus parmi ses membres de plusieurs dizaines de personnes qui, agissant à titre bénévole, n'en sont pas moins compétentes du fait de leur formation et/ou de leur activité professionnelle. Ces compétences peuvent être mises occasionnellement à disposition de la collectivité, dans le cadre des activités propres à la FFS, au rang desquelles prennent place la spéléologie scientifique et la protection du milieu souterrain. Or, si le bénévolat suppose le renoncement à une rémunération à titre personnel, il n'implique nullement le rejet d'un financement versé à l'association et destiné à mener à bien une action spécifique.

BRGM et FFS se rejoignent finalement encore une fois sur la nécessité d'agir en connaissance de cause et dans le respect des intérêts de chacun, ce qui sera favorisé par l'élaboration de conventions précisant les modalités de collaboration entre structures spéléologiques fédérales et professionnels de l'environnement.

Les participants se séparent en reconnaissant l'utilité d'une telle réunion et la volonté réciproque de rétablir des relations de partenariat sur des bases claires et réactualisées. Les suites à donner à cette réunion concernent en priorité le projet de base de données sur les cavités naturelles et la réflexion sur l'élaboration d'une convention-cadre FFS / BRGM.

CR de Fabien HOBLEA d'après ses notes et celles de P. MOURIAUX

Projet de créer un outil informatique qui permette l'organisation, la conservation et la communication de la mémoire spéléologique

Vous trouverez un point d'information et de discussion au congrès d'Hauteville. Un dossier complet sera diffusable. Nous le publierons dans le prochain Spéléoscope.

**4èmes journées-rencontres de l'ADANE
"ARCHÉOLOGIE DES MONDES SOUTERRAINS"
4 et 5 octobre 1997 à Saint-Maixent-l'École (Deux-sèvres).**

L'ADANE (Association pour le Développement de l'Archéologie sur Niort et les Environs) organise ces journées avec le concours de la Société historique et archéologique du Val de Sèvres et le soutien de la municipalité de Saint-Maixent-l'École et de l'office de tourisme du Haut Val de Sèvre.

Accès : route, train ou avion.

On peut présenter communications (20 minutes au maximum), posters, films. Des excursions sont prévues.

Inscriptions à retourner avant le 31 juillet.

Hébergement : réservation à part (camping, hôtels, gîtes ruraux, chambres d'hôtes).

Inscription : 110,00F (150,00 pour les couples) + 65,00 F par repas du midi..

APPEL À COMMUNICATION SUR LE MILIEU SOUTERRAIN : histoire, technique et méthodologie de l'archéologie souterraine - relations entre spéléologues et archéologues - ensembles souterrains en milieu urbain - souterrains en milieu rural - troglodytisme - organisation défensive des ensembles souterrains - mines et carrières souterraines - milieu souterrain et productions artisanales (productions préindustrielles et agro-alimentaires) - milieu souterrain, religion et croyances - arts en milieu souterrain - l'homme et l'eau (aqueducs, puits, citernes, résurgences aménagées, histoire de la spéléologie...) - protection, préservation, mise ne valeur du milieu souterrain - etc, etc...

Adresse : A.D.A.N.E. - 11, rue de l'Aumônerie - 79260 LA CRÈCHE (France)

Célébration Nationale du Centenaire Norbert Casteret

Les multiples manifestations organisées dans le cadre du centenaire Norbert Casteret ont débuté lors du Congrès régional Midi-Pyrénées le 8 mars 1997. Elles se poursuivent jusqu'à la fin de l'année avec plus particulièrement des camps d'exploration, de nombreux stages, des visites de grottes préhistoriques habituellement difficiles à visiter, des colloques nationaux, des conférences et expositions.

Vous trouverez un programme détaillé dans Spelunca N°65

Renseignements

CDS de la Haute-Garonne

12, allées de Bigorres

31770 COLOMIERS

tel: 05 62 74 01 48 fax: 05 62 74 01 50

**JOURNÉES DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE KARSTOLOGIE
COLLOQUE : GÉOMORPHOLOGIE QUANTITATIVE ET PALÉOGÉOMORPHOLOGIE DANS LES
KARSTS DU DOMAINE MÉDITERRANÉEN
(Massif de la Sainte-Baume, 1-3 octobre 1997)**

organisation : Centre aixois de géographie physique

Programme prévisionnel :

Mercredi 1er octobre : excursion en voitures personnelles dans la basse vallée de la Durance et à la Fontaine de Vaucluse. Étude des relations entre le karst et la crise de salinité messinienne - responsables : Georges Clauzon, J.-L. Guendon et Laboratoire d'hydrogéologie d'Avignon (sous réserve).

Jeudi 2 octobre : communications, assemblée générale de l'A.F.K., réunion du bureau de Karstologia.

Vendredi 3 octobre : excursion sur le massif de la Sainte-Baume. En soirée réunion commune avec les **Rencontres d'octobre** (projection de documents vidéo).

Frais de participation *:

- Inscription : 60 FF + 40 FF par journée.

- Livrets-guides, livre des résumés, actes du colloque** : 110 FF

- Hébergement :

 pension complète : 210 - 330 FF

 hôtellerie/nuit : 80 - 270 FF

 repas : 70 - 80 FF

- Excursion du 3 octobre : 120 FF

* : tarifs spéciaux pour certaines catégories.

** : Il est possible d'acquérir les actes même pour les non participants.

Contact :

Université de Provence Centre aixois de géographie physique (Claude Martin)

CAGÉP-URA 903 du CNRS Institut de géographie

29, avenue Robert Schuman 13621 - Aix-en-Provence cedex Fax : (33) 04 42 95 04 20

Bulletin d'abonnement à Spéléoscope

Spéléoscope est envoyé gratuitement aux membres du Comité Directeur et aux présidents de commissions de la FFS, aux présidents de CSR, de CDS, aux responsables régionaux et départementaux des 2 commissions et aux personnes connues pour leur intense activité dans l'une des 2 commissions. Ceci engendre donc plusieurs envois dans chaque département. Par conséquent, un spéléo qui vient me voir au stand d'un rassemblement en me disant qu'il ne connaît pas cette publication, il n'est pas excusable, à moins que ce soit le responsable en question qui ne fait pas profiter, autour de lui, au moins dans son club, de la montagne de documents qu'il reçoit.

Si un responsable assurant une des fonctions citées plus haut ne reçoit pas Spéléoscope, qu'il m'envoie ses coordonnées, je ferai le nécessaire.

D.S.

Bulletin d'abonnement à Spéléoscope

Je désire recevoir Spéléoscope pour une année
2 numéros) ci-joint un chèque de 25F
à l'ordre de FFS commission Environnement
à envoyer à Denise SOULIER

Nom: Prénom:.....

Adresse:.....

.....

.....

Fonction (pour un envoi gratuit).....

à partir du numéro:

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Chiroptères	Annie POREBSKI - 4, r Mathieu Prévôt - 12100 MILLAU Tel : 05 65 60 59 32
A Ile de France	Rami AUBOURG - rue de Pacatère ch 379 bât 499 - 91405 ORSAY Tel :
B Bourgogne	- - Tel :
C Rhône-Alpes	Daniel ANDRES - 1 bis rue du Vercors - 38800 PONT DE CLAIX Tel : 04 76 98 51 43
69 Rhône	Jacques DEMONET - 24 rue Paul Bert - 69003 LYON Tel : 04 78 60 27 91
73 Savoie	Fabien HOBLEA - 14 rue de Bel Air - 01140 THOISSEY Tel :
74 Hte-Savoie	Sébastien MANIGLIER - Chalet "La Source" - 74210 MONTMIN Tel :
D Prov-Corse	Patrick GARRAUD - 14, bd Notre Dame Eoures - 13011 MARSEILLE Tel : 04 91 43 19 49
E Languedoc-R	Claude RAYNAUD - Lavalette Cambounès - 81260 BRASSAC Tel : 05 63 50 54 41
11 Aude	Cécile SORBIER - 19 rue Guéry - 11130 SIGEAN Tel : 04 68 48 44 70
30 Gard	Christine ZASSOT - 16 bis rue de la Gazelle - 30000 NIMES Tel : 04 66 26 30 48
34 Hérault	Jacky FAURE - 14 Lot Les Cerisiers - 34490 CORNEILHAN Tel :
48 Lozère	Francis LEONARD - 25, Bd de Chambrun - 48100 MARVEJOLS Tel : 04 66 32 31 16
66 Py-Orient	J-Louis PEREZ - 4 Traverses des Fabriques - 66500 PRADES Tel : 04 68 96 51 58
F Midi-Py	Denise SOULIER - 5, r Bourdelle - 82300 CAUSSADE Tel : 05 63 65 13 80
09 Ariège	Nicole RAVAÏAU - Le Fouet - 09300 LE SAUTEL Tel : 05 61 01 34 60
12 Aveyron	Sarti CANO - HLM - 12640 RIVIERE / TARN Tel : 05 65 59 72 65
chiroptères 12	Annie POREBSKI - 4, r Mathieu Prévôt - 12100 MILLAU Tel : 05 65 60 59 32
32 Gers	Christian LAFFITTE - 1, impasse du vignoble - 32000 AUCH Tel : 05 62 63 46 40
46 Lot	Fabien VALENTE - Le Pilou - 46110 BETAILLE Tel : 05 65 32 18 34
81 Tarn	Olivier JOFFRE - Route de Tailhade La Provenquière - 81490 St SALVY DE LA B Tel : 05 63 50 58 27
82 Tarn-et-Garonne	Jean MONTIGNY - Carême - 82140 CAZALS Tel :

G Aquitaine	Patrick ROUSSEAU - 5 r du Colonel Rossel - 24660 COULOUNIEIX- CHAMIER Tel : 05 53 08 16 48
40 Landes	Joël ROY - 4 rue F Mistral - 40150 SEIGNOSSE Tel : 05 58 72 86 24
47 Lot-et-G	Michel GANDIN - Charbonnier - 47800 MIRAMONT DE GUYENNE Tel :
64 Py atlan	Michel DOUAT - Route de Lahourcade - 64360 MONEIN Tel : 05 59 21 37 39
chiroptères G	Jean-Marc COURBUN - rés Carlitos 2 3, Bd Recteur J Sarrailh - 64000 PAU Tel : 03 59 84 12 42
H Pays de L-Br	Pascal BONIC - Bat 2 Appt 61 146 rue de Rome - 53100 MAYENNE Tel : 02 43 32 14 26
J Normandie	Angiolino TOMAT - 44, r Pasteur - 76530 Grand-Couronne Tel : 02 35 67 74 72
Ardennes	- - Tel :
08 Ardennes	Lorette FRANCOIS - Résidence St Clair - 08200 SEDAN Tel :
L Lorraine	Daniel PREVOT - 2 rue de Cronstadt - 54000 NANCY Tel : 03 83 27 01 93
M Auvergne	Pierre ROUX - Les Queyriaux - 19200 CHAVEROCHE Tel :
N Centre	Sophie DESCHAMPS - 110, rue du Rayon d'Or - 45560 St DENIS EN VAL Tel : 02 38 49 18 10
P - Franche-Comté	Jean-Marc RIAS - 8 rue du Lycée - 25042 BESANCON Tel : 03 81 81 81 83
25 Doubs	Roland BRUN - 13 rue des Poiriers - 25700 VALENTIGNEY Tel :
39 Jura	Sylvain COLLIN - - 39800 PLASNE Tel : 03 84 37 35 61
70 H-Saône	Pascal BETEILLE - - 70400 CHAVANNE Tel :
R Alsace	Patrick CLERC - 3 rue de la Marne - 68150 RIBEAUVILLE Tel : 03 89 73 68 93
S Poitou-Char	J Michel RAYNAUD - Villemalet La Rochette - 16110 LA ROCHEFOUCAULD Tel :
T Côte d'Azur	Philippe MAUREL - La Floranne Bt 13 rue David - 83200 TOULON Tel : 04 94 91 08 70
83 Var	Jean-Michel DE SANTA BARBARA - Résidence le Laetitia 118, r Volta - 83100 T Tel :

« ARCHEOLOGIE » :

et : Correspondants spéléo dans les Services Régionaux de l'Archéologie :

(24 mai 1996)

SOUS DIRECTION DE L'ARCHEOLOGIE 4, rue d'Aboukir 75002 PARIS, Tel : (1) 40 15 77 81, Fax : (1) 40 15 77 00

DRASSM Direction des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines Fort Saint-Jean 13235 MARSEILLE Cedex 2, Tel : 91 14 28 00, Fax : 91 14 28 14 - 58 bis, rue des Marquissats 74000 ANNECY, Tel : 50 51 62 54, Fax : 50 51 03 91 - *Directeur* : Monsieur Patrick GRANJEAN

CNP Centre National de Préhistoire, 38, rue du 26^e régiment d'infanterie 24000 PERIGUEUX Tel: 53 06 69 69, Fax : 53 09 55 87 - *Directeur* : Monsieur Jean-Philippe RIGAUD

SRA Alsace Palais du Rhin 3, Place de la République 67082 STRASBOURG Cedex Tel : 88 23 42 00 Fax : 88 75 60 95 - *Conservateur régional de l'Archéologie* : Monsieur François PETRY - Correspondant spéléo : Jean SAINTY

SRA Aquitaine 54, rue Magendie 33000 BORDEAUX - Tel : 57 95 02 27 - Fax : 57 95 01 25 - *Conservateur régional de l'Archéologie* : Monsieur Dany BARRAUD - Correspondant spéléo : Jean-Michel GENESTE

SRA Auvergne Hôtel de Chazerat 4, rue Pascal 63000 Clermont-Ferrand - Tel : 73 41 27 19 - Fax : 73 41 27 69 - *Conservateur régional de l'Archéologie* : Monsieur Laurent BOURGEOU

SRA Bourgogne Hôtel Chartraire de Montigny 39, rue Vannerie 21000 DIJON - Tel : 80 72 53 53 Fax : 80 72 53 18 - *Conservateur régional de l'Archéologie* : Monsieur Pascal DUHAMEL - Correspondant spéléo : Pierre BUVOT

SRA Bretagne Hôtel de Blossac 6, rue du Chapitre 35000 RENNES - Tel : 99 29 67 00 Fax : 99 84 59 19 - *Conservateur régional de l'Archéologie* : Monsieur Michel VAGINAY

SRA Centre 6, rue de la Manufacture 45000 ORLEANS - tel : 38 78 85 41 Fax : 38 78 85 99 - *Conservateur régional de l'Archéologie* : Monsieur Michel-Edouard BELLET - Correspondant spéléo : Christian VERJUX

SRA Champagne-Ardennes 18, rue de Chastillon 51000 CHALON-EN-CHAMPAGNE - Tel : 26 64 28 94 Fax : 26 64 31 97 - *Conservateur régional de l'Archéologie* : Monsieur Alain VILLES

SRA Corse 19, cours Napoléon, BP 301 20000 AJACCIO - Tel : 95 21 70 27 Fax : 95 21 20 69 - *Conservateur régional de l'Archéologie* : Monsieur Joseph CESARI - Correspondant spéléo : Henri MARCHESI

SRA Franche-Comté 9 bis, rue Charles NODIER 25030 BESANCON Cedex - Tel : 81 81 29 24, Fax : 81 82 17 86, *Conservateur régional de l'Archéologie* : Madame Elisabeth BOUCHARLAT - Correspondant spéléo : Jean-François PININGRE

SRA Ile-de-France 6, rue de Strasbourg 93200 SAINT-DENIS - Tel : 16 (1) 48 13 14 50 Fax : 16 (1) 48 13 01 70 - *Conservateur régional de l'Archéologie* : Monsieur Jean-Claude BLANCHET - Correspondant spéléo : Pierre-Jean TROMBETTA

SRA Languedoc/Roussillon 5, rue de la Salle l'Evêque B P 2051 34026 Montpellier Cedex 1 - Tel : 67 02 32 71 Fax : 67 02 32 05 - *Conservateur régional de l'Archéologie* : Monsieur Pierre GARMY - Correspondant spéléo : Philippe GALANT

SRA Limousin Hôtel Malledent 6, rue Haute-de-la-Comédie 87036 LIMOGES Cedex - Tel : 55 45 66 36 Fax : 55 45 66 44 - *Conservateur régional de l'Archéologie* : Madame Martine FABIOUX

SRA Lorraine 6, place de Chambre 57045 METZ Cedex 01 Tel : 87 56 41 10 Fax : 87 75 28 28 - *Conservateur régional de l'Archéologie* : Madame Martine WILLAUME - Correspondant spéléo : Stéphanie JAQUEMOT

SRA Midi-Pyrénées 7, rue Chabanon 31200 TOULOUSE Tel : 61 61 21 61 Fax : 61 99 98 82 - *Conservateur régional de l'Archéologie* : Monsieur Michel VIDAL - Correspondant spéléo : François ROUZAUD

SRA Nord-Pas-de-Calais Ferme St Sauveur Avenue du Bois B P 51 59651 VILLENEUVE-d'ASCQ Cedex - Tel : 20 91 36 69 Fax : 20 91 41 81 - *Conservateur régional de l'Archéologie* : Monsieur Gérard FOSSE

SRA Normandie Basse 10, rue Bailey, La folie Couvre-Chef 14052 CAEN Cedex - Tel : 31 46 39 19 Fax : 31 46 39 20 - *Conservateur régional de l'Archéologie* : Monsieur François FICHET DE CLAIREFONTAINE

SRA Normandie Haute Ancienne Chartreuse 12, rue Ursin Scheid 76140 Le-PETIT-QUEVILLY - Tel : 35 73 75 59 Fax : 32 81 99 06 - *Conservateur régional de l'Archéologie* : Monsieur Xavier DELESTRE - **Correspondant spéléo : Cyrille BILLARD**

SRA PACA 21-23 Boulevard du Roy René 13017 Aix-en-Provence Cedex - Tel : 42 16 19 40 Fax : 42 16 19 41 - *Conservateur régional de l'Archéologie* : Monsieur Xavier GUTHERZ - **Correspondant spéléo : Mme Anne BUISSE**

SRA Pays-de-la-Loire 1, rue Stanislas BAUDRY 44035 NANTES Cedex 01 - Tel : 40 14 23 30 Fax : 40 14 23 48 - *Conservateur régional de l'Archéologie* : Monsieur Bernard MANDY

SRA Picardie 5, rue Henri DAUSSY B P 2706 80044 AMIENS Cedex 1 - Tel : 22 97 33 45 Fax : 22 97 33 56 - *Conservateur régional de l'Archéologie* : Monsieur Bruno BREART

SRA Poitou/Charentes Hôtel de Rochefort 102, Grand' Rue BP 553 86020 POITIERS - Tel : 49 36 30 35 Fax : 49 88 32 02 - *Conservateur régional de l'Archéologie* :

SRA Rhône-Alpes Grenier de l'abondance 6, quai Saint-Vincent 69283 LYON cedex 01 - tel : 72 00 44 50 - fax : 72 00 44 57 - *Conservateur régional de l'Archéologie* : Monsieur Jean-Pierre DAUGAS - **Correspondant spéléo : Bernard GELY**

Correspondants FFS auprès des Services Régionaux de l'Archéologie

(Dans les Comités Régionaux de Spéléologie)

Fédération Française de Spéléologie - 130, rue Saint-Maur 75011 PARIS - Tel : (1) 43 57 56 54 Fax : (1) 49 23 00 95

CSR « A » Ile-de-France : Philippe BRUNET, 43 Boulevard Saint-Michel 75005 PARIS - Tel : (1) 43 29 72 62 -

CSR « C » Rhone-Alpes : Jacques ROMESTAN, Chantegrillet. Saint-Pierre Lapalud 69210 L'ARBRESLE

CSR « D » Provence : Joelle DUSSON "La Tour" 13105 MIMET - Tel : 42 58 94 58 Fax : 42 58 99 69

CSR « E » Languedoc-Roussillon : Paul SZOSTAK 18, Cours de la République 34190 GANGES

CSR « F » Midi-Pyrénées : Alain Du FAYET de la TOUR 8, rue Aristide Briand 12700 CAPDENAC - Tel: 65 64 77 04, Fax: 65 80 87 28

CSR « G » Aquitaine : Damien DELANGHE 124, rue du Tondu 33000 BORDEAUX - Tel : 56 96 20 77 fax : 56 98 26 62

CSR « J » Normandie : Thierry BARITAUD CSMH, 7, rue Le Notre 76000 ROUEN

CSR « N » Centre : Thierry CHARPENTIER 186, rue Henri Ferchaud 45770 SARAN

CSR « P » Franche-Comté : Lionel NICOD 12 A, Route de Lyon 25720 BEURE

CSR « R » Alsace : Bruno GOERGLER 8, rue de Guémar 68150 RIBEAUVILLE

CSR « T » Côte-d'Azur : Patrick SIMON Musée d'Anthropologie Préhistorique 56 bis, Boulevard du Jardin Exotique 98000 MONACO

**COMITES DE SPELEOLOGIE
REGIONAUX**

